

BONNES FÊTES  
Vous *Bonnes*
Meilleurs  *Fêtes*  
Meilleurs Vœux
Amusez - vous ! *Bonheur* 
    *Amour* **Santé**

Le Noël des enfants, le 12 décembre

Cette année encore, le Père Noël est venu rencontrer les enfants de Saint Michel.

De nombreux jeux ont permis à tous de passer une très agréable après-midi.

Nous avons de belles photos, si vous souhaitez nous pouvons vous les transmettre ou contactez Leslie Papin (facebook).



Noël des enfants....



Le Repas des séniors, le 13 décembre



Cette année, le restaurant Les Fontaines a accueilli les séniors pour un moment de partage et de convivialité.



Au cours du repas, le Maire a proposé l'aménagement de la petite salle de la salle des fêtes pour initier dès l'année 2016 de nouvelles activités, proposées par Monique Aulanet et validées par le conseil : ateliers, sortie à la journée, sorties culturelles, sorties au restaurant, conférences, soirées à thème. Cette initiative emporterait l'adhésion du plus grand nombre. En tout état de cause, la participation de bénévoles sera nécessaire pour la mise en œuvre de ces activités.

Les invités ont particulièrement apprécié la qualité du repas et exprimé le désir de se retrouver plus souvent.

Il est fort probable qu'en 2016 un autre repas soit organisé au cours de l'été. A l'année prochaine.



Vie locale

Etat Civil

Naissance

Le 08 novembre 2015 :

Kélyan GOEGBEUR au foyer de Sébastien GOEGBEUR et de Sandy LACAMPAGNE-GARAS
Le conseil municipal adresse ses félicitations aux parents.



Manifestations à venir.....

Les vœux de la municipalité, le 16 janvier :

Le Maire et le Conseil Municipal vous souhaitent de partager en famille ou entre amis d'excellentes fêtes de fin d'année ; ils pensent particulièrement à ceux qui ont des soucis de santé en leur souhaitant un prompt rétablissement.

Ils auront l'occasion de présenter leurs vœux de façon plus personnelle lors de cérémonie du 16 janvier.

N'oubliez pas de nous retourner votre bulletin de participation ci-joint.



Samedi 16 janvier 2015 à 18h30

Compte rendu du Conseil Municipal du 04 décembre 2015

Église de St Michel

Réception des travaux

La réception des travaux qui a eu lieu le 05 octobre a fait l'objet d'observations nécessitant une intervention de la Sté DAGAND. En effet, le façonnage des pierres neuves n'est pas satisfaisant. Le maire et M. MOGENDORF, l'architecte chargé de la bonne exécution des travaux de restauration, ont fait remarquer que les pierres n'étaient pas suffisamment travaillées comme stipulé au marché. Leur concentration sur le côté droit du clocher rend la façade restaurée peu harmonieuse.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) sollicitée par l'architecte a émis le même avis. Monsieur DAMIANI, de l'entreprise DAGAND qui est venu sur site le 13 novembre, a reconnu que l'exécution de la restauration était imparfaite (taille des pierres, différence de tons des joints). Toutefois, par courrier en date du 19 novembre il a proposé de laisser les pierres en l'état en contrepartie d'une réduction de 2 000 € sur la facture globale.

Cette proposition n'apparaissant pas satisfaisante, une nouvelle réunion est prévue le 9 décembre pour entériner ou non cette offre.

Les conseillers sont invités à participer à cette réunion, à laquelle participeront le maire et le 1^{er} Adjoint.

Éclairage extérieur

Sur proposition du conseil municipal, un devis a été demandé à l'entreprise Boschet le 17 novembre. A ce jour, nous n'avons pas de devis car une étude spécifique doit être réalisée. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'électricité intérieure doit être mise aux normes et que le compteur doit être déplacé à l'extérieur. Contacté par le maire, ERDF doit faire un devis.

Subventions pour 2ème tranche

À ce jour, la DRAC nous a informé que pour 2015, les crédits étant épuisés, notre demande sera examinée en 2016.

Le Conseil Départemental nous a attribué une subvention de 35 700 € le 30 novembre 2015.

Le Conseil Régional attend l'arrêté de subvention de la DRAC et du Conseil Départemental pour prendre sa décision.

Mise en valeur du mouton de la cloche de St Michel

Monsieur le maire fait part au conseil d'une initiative conduite par l'association « Les amis de l'Abbaye de Marcilhac-sur-Célé » chargée de développer la notoriété du site et d'aider à sa restauration par différentes actions. Cette action consiste à utiliser le mouton d'une cloche comme support des dons que les visiteurs peuvent effectuer en plantant un clou dans cet objet, tout en versant un euro ou plus pour chaque clou planté.

Monsieur le maire pense que cette option pourrait être retenue par notre commune. Les fonds recueillis pourraient permettre de réaliser des travaux dans nos églises.

Toutefois, souligne le Maire, pour récolter des dons ou pour solliciter la Fondation du Patrimoine, une association doit être porteuse du projet.

Or, il se trouve que l'association « L'Art en Campagne » a envoyé un courrier à la mairie, au Conservateur du Patrimoine ainsi qu'au prêtre pour proposer d'apporter son concours à la mise en valeur de l'église de St Michel.

Le Conseil Municipal donne son accord à Monsieur le Maire pour rencontrer cette association afin de déterminer la mise en œuvre d'un tel projet (ou d'autres...).

Pays d'Art et d'Histoire

Par ailleurs, Monsieur le Maire réitère son souhait de voir nos églises intégrées au futur Pays d'Art et d'Histoire qui, pour l'instant n'intégrerait que La Réole, Pondauret et les Bastides ; rappel étant fait que la ville de La Réole a obtenu le Label Ville d'Art et d'Histoire. Il s'emploiera auprès des autorités compétentes pour faire aboutir cette demande.

Logement Lorette

Le permis de construire est déposé ce jour. L'appel d'offres paraîtra dans le Républicain, le 10 décembre.

Les plis seront à déposer jusqu'au 14 janvier 2016 à 12 heures. Leur ouverture aura lieu le même jour à 14 heures, les conseillers sont invités à y participer. Maurice Poudens et Serge Carmagnac seront présents.

La commune se réserve l'exécution de certains travaux : par ex : les meubles de cuisine et de la salle de bains seront installés par l'agent technique.

Le Maire informe le conseil que le compteur doit être déplacé, que l'alimentation sera modifiée passant du triphasé au monophasé, ce qui nécessite l'accord d'ERDF qui a été contacté à ce sujet.

La Sécurité sur les routes départementales et dans le bourg de Lorette

Monsieur le Maire reprend les informations qu'il a transmises par mail aux conseillers ; entre autres, il fait état de la visite, le 19 novembre, de Monsieur Ducos, responsable du Centre Routier Départemental de la Gironde.

Lors de cette visite, Monsieur DUCOS a émis l'idée de modifier la priorité des routes au bourg de Lorette, à savoir positionner un stop sur la Départementale 230, la Voie intercommunale n°6 devenant prioritaire, mais cette décision appartient au département.

Si cette option était retenue, elle impliquerait la création de passages pour piétons au droit du parking des platanes vers l'église et l'implantation de deux ralentisseurs sur la D 230, l'un à la hauteur du panneau d'agglomération actuel et l'autre à l'entrée de Lorette (jardin de M. Boissonneau).

Le tout s'accompagnera d'une signalétique appropriée et d'un déplacement du panneau d'agglomération vers Lapujade.

Pour l'instant, les moyens financiers octroyés au Centre Routier de Langon ne permettent pas la mise en place de ces panneaux. Monsieur DUCOS n'a pas encore confirmé par écrit ses propositions.

Monsieur Ducos et Monsieur le Maire ont profité de cette rencontre pour faire le tour de la commune et ont pu constater la dangerosité de la départementale 230 au niveau des virages de Lapujade et de l'intersection de cette départementale à la limite de St Vivien au sommet de la côte. Cette problématique sera examinée par le Département.

De même, il a été constaté que les deux départementales 230 (Lagupie – St Vivien de Monséjour) et 16 (Mongauzy – Monséjour) ne disposaient d'aucun panneau annonçant les intersections, donc des voies prioritaires.

Gestion des Bâtiments et Espaces Publics

Dossier accessibilité AD'AP de nos bâtiments et espaces publics

L'agenda de mise en accessibilité des bâtiments et espaces publics aurait dû être remis à l'État le 25 septembre dernier.

L'architecte, Mme Valérie Arnaud, qui a été chargée d'établir le diagnostic et de rédiger ce dossier en date du 28 juillet, n'a pas remis ce document. Sur intervention du Maire, elle a informé ce dernier qu'elle le ferait gratuitement et qu'elle prendrait à sa charge les pénalités de retard si la commune venait à être sanctionnée par le Préfet.

Des demandes de dérogation seront formulées pour les deux églises et les deux cimetières.

Pour les autres bâtiments publics, le dossier devrait être finalisé le 14 janvier.

Gestion des cimetières

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal un devis du Groupe ELABOR, spécialisé dans la gestion des cimetières.

Ce devis est scindé en deux phases de travail, la première consiste en un inventaire des tombes et étude des concessionnaires afin d'établir un plan détaillé ainsi qu'un registre des inhumés ; la deuxième consiste en une reprise des concessions abandonnées.

Le montant du devis est de 12 215,76 € TTC, soit 5 039,76 € TTC pour la 1ère phase et 7 176,00 € TTC pour la seconde.

Le Conseil Municipal estime qu'il est nécessaire de mettre en place une gestion minutieuse de nos cimetières, travail qui ne peut être effectué par Mme OSSARD, et accepte ce devis.

Sécurité incendie

L'entreprise Aquitaine Sécurité a effectué la visite annuelle des extincteurs fin novembre.

Monsieur le Maire en a fait installer de nouveaux, notamment dans les églises. Un bloc de sécurité a été changé dans la salle des fêtes pour un coût global de 785,40 € TTC.

Informations Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde et SCoT

La Communauté de Communes du Réolais en Sud-Gironde :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de différentes réunions qui ont eu lieu au sein de la CdC.

➤ **Transport de proximité** : ce nouveau service que le maire demande depuis la mise en place de la nouvelle CDC pourrait être mis en œuvre au 1^{er} septembre 2016. Monsieur le maire a participé à une réunion de présentation du Conseil départemental le 10 décembre, en présence de Mme FABRE-NADLER, Vice-Présidente du Conseil Départemental chargée des mobilités.

➤ **Subventions Enfance jeunesse** : la signature de contrats enfance-jeunesse avec la CAF et la MSA est intervenue : elle permet d'obtenir des subventions de ces organismes, absolument nécessaires pour le maintien des crèches, centre de loisirs... elle permet la mise en œuvre d'une

politique d'action sociale, en faveur de l'enfance et de la jeunesse du territoire, l'objectif étant de favoriser l'amélioration quantitative et qualitative des différentes formules d'accueil.

➤ **Bureau des maires :Gouvernance de la CdC :**

Monsieur Castagnet a annoncé qu'il désirait se retirer de la présidence pour exercer pleinement sa vice-présidence du Conseil départemental en charge de l'attractivité territoriale, du développement économique et du tourisme ; Monsieur Zaghet, ancien président de la CDC d'AUROS, serait son successeur désigné, lui devenant 1^{er} vice-président.

Le maire expose que suite à cette annonce, il a organisé une réunion avec les maires de l'ex CDC du Réolais pour traiter de la gouvernance, des projets de services à initier par la CDC, des projets innovants à mettre en œuvre en matière d'énergie, d'habitat...

Les maires présents souhaitent rencontrer le bureau exécutif de la CDC pour présenter leurs différentes propositions.

Le maire en donne lecture au conseil qui n'émet pas d'avis défavorable à une telle initiative.

➤ **CLET Commission locale d'évaluation du transfert des charges**

Monsieur le maire qui a participé au groupe de travail, réuni le 24 novembre, précise au conseil que le groupe a estimé que l'évaluation des attributions de compensation concernant la voirie ne pouvait se définir en référence aux comptes administratifs des communes relatifs aux 3 ou 4 dernières années, ceux-ci ne reflétant pas la réalité des investissements effectués (voies communales, chemins goudronnés, etc..) ni des dépenses de fonctionnement engagées (difficile pour les mairies disposant de matériel de calculer le coût réel). La remarque a été faite par les participants que les routes transférées au 1^{er} janvier 2016 étaient des routes en bon état qui ne nécessiteraient pas de travaux importants dans l'immédiat. Qu'en conséquence, il valait mieux se déterminer en prenant en compte des travaux et des montants avérés, par exemple le montant des travaux effectués ces trois dernières années sur l'ex CDC d'AUROS.

Dans ces conditions, au regard d'un tableau dressé par la CDC, l'attribution de compensation pour les voies transférées au 1^{er} janvier 2016 avoisinerait les 1500 € le Km.

Reste posée, la révision des AC décidées en 2004 à hauteur de 2700 € le km.

Le Vice-président Zaghet en charge des finances de la CDC est opposé à une telle révision qui amputerait les recettes de fonctionnement de la CDC de 36 000 €, remarque étant faite que pourrait se poser alors la révision de toutes les autres AC.

La réunion de la CLET prévue le 15 décembre sera avancée au 9 pour exposer aux délégués et maires cette nouvelle approche de calcul des AC.

➤ **Frais de scolarisation**

A l'issue de 3 réunions, la dernière en date du 1^{er} décembre, la commission intercommunale a décidé, en s'appuyant sur les informations financières fournies par les communes disposant d'écoles, que les communes n'en disposant pas participeraient à hauteur de 1250 € par an et par enfant du primaire. Cette participation devrait être augmentée de 50 € par année jusqu'en 2018. Rien n'empêchera cependant les communes à négocier leur participation.

Pour rappel cette participation s'élevait à 1150 € en 2014, 2015.

➤ **PLUi**

Les communes de la CDC se sont engagées dans une démarche de PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal), actant le transfert de la compétence urbanisme des communes vers la communauté de communes ; le maire demeure cependant seul signataire des autorisations du droit des sols. Cette démarche a été confirmée lors de la commission urbanisme du 18 novembre, 24 communes (dont St Michel) ayant délibéré dans ce sens.

Un arrêté du Préfet validant ce transfert de compétence est attendu avant la fin de l'année. Un conseil communautaire exceptionnel validera cet engagement.

Le Schéma de Cohérence Territoriale : Le SCoT

La seconde phase du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) appelée PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) a été validée lors du comité syndical du 3 décembre, après plusieurs navettes entre les CDC, le cabinet Métropolis et le bureau, pour prendre en compte les attentes ou demandes des différentes collectivités, à la condition bien sûr que celles-ci ne remettent pas en cause les fondements du projet.

A compter du 14 décembre, sera engagée la dernière phase du SCOT : le DOO Document d'Orientation et d'Objectifs.

Le maire rappelle que le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) est le document majeur du SCoT. Il contient les orientations qui traduisent les objectifs du PADD, et que doivent prendre en compte les autres documents de planification, tels que les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), les cartes communales, les programmes locaux de l'habitat (PLH), les plans de déplacements urbains (PDU), le schéma de développement commercial (SDC)...L'élaboration débutera par l'organisation d'ateliers le 14 décembre auxquels participera le maire.

Questions diverses

➤ **Création de Communes nouvelles** = fusion de communes limitrophes. De nouvelles dispositions législatives contenues dans la Loi de Finances 2016 permettront aux communes de s'engager dans cette démarche jusqu'au 30 juin 2016, avec maintien des dotations à compter de 2017 et non 2016 car le rapprochement devait avoir lieu avant le 31/12/2015. La possibilité d'un rapprochement de Lamothe Landerron avec Mongauzy et St Michel n'est plus d'actualité.

➤ **Couverture internet :**

Cette couverture est insuffisante sur Lorette. L'installation d'une parabole pour la réception d'internet par satellite (avec le soutien financier de Gironde Numérique à hauteur de 400 € maximum) permet d'obtenir un débit plus important 20 Mb/s que par l'ADSL. Il y a cependant des pertes.

Le conseil demande au maire d'intervenir à nouveau auprès des fournisseurs d'accès et de Gironde Numérique pour renforcer le réseau depuis le poste de Mongauzy qui alimente Lorette.

➤ **Arbre de Noël :** peu de familles ont répondu à l'invitation. Les membres de la commission appelleront les parents.

➤ **Repas des anciens :** une trentaine de participants se retrouveront dimanche 13 décembre au Restaurant Les Fontaines à La Réole. Un covoiturage sera mis en place.

➤ **Travaux voirie :** Les travaux prévus sur la voie intercommunale (du bourg au Roc de Martet) ont été reportés à 2016 en raison des travaux sur l'adduction d'eau.

Les travaux sur les CR 1,2 et 16 sont terminés.

➤ **Vœux :** la cérémonie aura lieu le samedi 16 janvier à partir de 18h30. Une invitation sera adressée à tous les habitants avec le bulletin d'information de décembre.

➤ **Aire de jeux :** LAPAVE a réalisé un contrôle sur l'installation des jeux. Certains détails, comme la mise en place de pneus sous la balançoire, le comblement de petits espaces au toboggan... sont à rectifier. Le coût global (hors APAVE) s'élève à 10 333 €.

➤ **USTOM ordures ménagères** la grille tarifaire 2016 de la redevance incitative est identique à celle de 2015 pour les particuliers.

➤ **Hôtel (ou nids) à insectes :** Monsieur le Maire propose l'installation d'un hôtel à insectes. Le conseil est favorable.

➤ **Budget 2015 :** Monsieur le Maire fait le point sur le budget propre à 2015. À ce jour les dépenses et recettes de fonctionnement sont respectivement de 126 951,39 € et 186 795,17 €.

➤ **Activités proposées aux anciens :** Monsieur le Maire communique aux conseillers les idées d'activités (listées par Mme Aulanet Monique) qui pourraient être proposées aux anciens. Messieurs le Maire et le 1^{er} adjoint en feront part lors du repas du 13 décembre.

Un panier gourmand sera offert aux personnes qui ne pourront pas (pour raisons de santé) participer au repas.

Infos pratiques...



Votre mairie sera fermée
du 24 décembre 2015 au 04 janvier 2016 inclus.

Pour les inscriptions sur les listes électorales
jusqu'au 31 décembre, contacter Monsieur le Maire
(05.56.61.76.96) ou 06.80.81.81.55

Site internet : <http://stmicheldelapujade.free>

Adresse mail mairie : saint.michel.de.lapujade@wanadoo.fr